



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.6/44/L.1
22 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
SIXIEME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Secrétariat

1. Pour aider la Sixième Commission à organiser ses travaux, le Secrétariat juge utile, compte tenu des résolutions 1898 (XVIII) et 32/71 de l'Assemblée générale en date respectivement des 11 novembre 1963 et 9 décembre 1977, et de l'alinéa b) de l'article 99 du règlement intérieur de l'Assemblée, d'appeler l'attention de la Commission sur ce qui suit.

I. QUESTIONS RENVOYEES A LA SIXIEME COMMISSION

2. A sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 11 points de l'ordre du jour à la Sixième Commission. Le libellé et le numéro de ces points sont indiqués dans la lettre datée du 22 septembre 1989 que le Président de l'Assemblée générale a adressée au Président de la Sixième Commission (A/C.6/44/1).

II. DOCUMENTATION RELATIVE AUX QUESTIONS RENVOYEES A LA SIXIEME COMMISSION

3. Dans le tableau ci-après sont énumérés les documents de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale relatifs aux questions renvoyées à la Sixième Commission* : rapports de commissions ou comités et rapports qui doivent être présentés par le Secrétaire général en application de résolutions ou décisions adoptées aux sessions précédentes de l'Assemblée générale, et documents distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission,

* Le numéro figurant entre crochets à la suite de chaque question renvoie aux points correspondants de l'ordre du jour de la quarante-quatrième session. La liste des documents a été établie sur la base des communications et rapports disponibles le 18 septembre 1989.

sur la demande d'Etats Membres. Les questions sont classées dans l'ordre où elles figurent dans la lettre que le Président de l'Assemblée générale a adressée au Président de la Sixième Commission le 22 septembre 1989 (A/C.6/44/1).

Date de publication prévue

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (140)

Rapport du Secrétaire général

Novembre 1989

Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/409-S/20743)

Déjà parue

Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux :

- a) Rapport du Secrétaire général;
- b) Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que les peuples mènent pour leur libération nationale (141)

Rapport du Secrétaire général (A/44/456)

29 septembre

Note du Secrétaire général (A/44/398-S/20736)

Déjà parue

Lettre datée du 15 juin 1989, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/328)

Déjà parue

Lettre datée du 10 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (A/44/398-S/20736)

Déjà parue

Date de publication prévue

Lettre datée du 1er août 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/436-S/20767)	Déjà parue
Lettre datée du 8 août 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/447-S/20775)	Déjà parue
Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/409-S/20743)	Déjà parue
Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (142)	
Rapport du Secrétaire général (A/44/455)	Déjà paru
Règlement pacifique des différends entre Etats (143)	
Rapport du Secrétaire général (A/44/460)	Déjà paru
Lettres datées des 22 décembre 1988 et 31 mars 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/57-S/20353 et A/44/204-S/20556)	Déjà parues
Lettre datée du 13 janvier 1989, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Thaïlande et du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/80-S/20397)	Déjà parue
Lettres datées des 5 avril, 27 juillet et 8 septembre 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/214-S/20572 A/44/419-S/20753 et A/44/512-S/20838)	Déjà parues
Lettres datées des 9, 10, 11, 18, 24 et 26 janvier, 21 février, 6, 8, 10 et 14 mars, 6, 10, 27 et 28 avril, 1er, 4, 8 et 16 mai, et 5 juillet 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant	Déjà parues

Date de publication prévue

permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Kampuchea démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/73-S/20381, A/44/75-S/20388, A/44/77-S/20389, A/44/85-S/20408, A/44/92-S/20418, A/44/97-S/20426, A/44/136-S/20475, A/44/137-S/20476, A/44/162-S/20504, A/44/168-S/20511, A/44/170-S/20513, A/44/172-S/20514, A/44/173-S/20518, A/44/213-S/20571, A/44/219-S/20583, A/44/257-S/20610, A/44/258-S/20612, A/44/263-S/20613, A/44/265-S/20616, A/44/270-S/20621, A/44/283-S/20638 et A/44/369-S/20717)

Lettres datées des 17 janvier et 8 mars 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/84-S/20407 et A/44/167-S/20510)

Déjà parues

Lettres datées des 23 janvier, 2 février, 20 mars, 8 avril, 4 et 16 mai, 7 juin, 5 juillet, 10, 22 et 31 août 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/91-S/20417, A/44/112-S/20446, A/44/184-S/20538, A/44/218-S/20581, A/44/267-S/20618, A/44/281-S/20636, A/44/307-S/20678, A/44/370-S/20718, A/44/452-S/20781, A/44/472-S/20804 et A/44/496-S-20825)

Déjà parues

Lettres datées des 22 février et 25 juillet 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/138-S/20477 et Corr.1 et A/44/415-S/20749)

Déjà parues

Lettre datée du 8 mars 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/44/171)

Déjà parue

Lettres datées des 13 et 22 mars, 3 et 23 mai, 7 juin, 5 et 12 juillet, 21 et 22 août 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/175-S/20526, A/44/189-S/20545, A/44/269-S/20620, A/44/294-S/20654, A/44/308-S/20680, A/44/368-S/20716, A/44/390-S/20730, A/44/473-S/20805 et A/44/476-S/20806)

Déjà parues

Date de publication prévue

- Lettre datée du 24 avril 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/238 et Corr.1) Déjà parue
- Lettre datée du 12 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/395-E/1989/128) Déjà parue
- Lettre datée du 24 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/413-S/20746) Déjà parue
- Lettres datées des 26 et 31 juillet 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/417-S/20751 et A/44/429-S/20761) Déjà parues
- Lettre datée du 31 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/428-S/20760) Déjà parue
- Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/409-S/20743) Déjà parue
- Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (144)
- Rapport du Secrétaire général (A/44/465) Déjà paru
- Lettres datées des 9, 10 et 11 janvier et 10 février 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Kampuchea démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/73-S/20381, A/44/75-S/20388, A/44/77-S/20389, A/44/123-S/20460) Déjà parues

Date de publication prévue

Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/409-S/20743)

Déjà parue

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-deuxième session (145)

Rapport de la Commission, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 17 (A/44/17)

Déjà paru

Rapport du Secrétaire général (A/44/453)

Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/409-S/20743)

Déjà parue

Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (146)

Rapport du Comité spécial, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 43 (A/44/43)

Déjà paru

Lettres datées des 23 janvier, 2 février, 20 mars, 8 avril, 4 et 16 mai, 7 juin, 5 juillet, 10, 22 et 31 août 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/91-S/20417, A/44/112-S/20446, A/44/184-S/20538, A/44/218-S/20581, A/44/267-S/20618, A/44/281-S/20636, A/44/307-S/20678, A/44/370-S/20718, A/44/452-S/20781, A/44/472-S/20804, A/44/496-S/20825)

Déjà parues

Lettres datées des 13 et 22 mars, 3 et 23 mai, 7 juin, 5 et 12 juillet, 21 et 22 août 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/175-S/20526, A/44/189-S/20545, A/44/269-S/20620, A/44/294-S/20654, A/44/308-S/20680, A/44/368-S/20716, A/44/390-S/20730, A/44/473-S/20805, A/44/476-S/20806)

Déjà parues

Date de publication prévue

- Lettre datée du 31 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/428-S/20760) Déjà parue
- Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/409-S/20743) Déjà parue
- Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante et unième session (147)
- Rapport de la Commission, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 10 (A/44/10) Déjà paru
- Projets d'articles adoptés par la Commission du droit international sur les sujets examinés à sa quarante et unième session : note du Secrétaire général (A/44/475) Déjà parue
- Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/409-S/20743) Déjà parue
- Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (148)
- Rapport du Comité spécial, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 33 (A/44/33) Déjà paru
- Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies
- Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (149)
- Rapport du Comité, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 26 (A/44/26) Novembre 1989
- Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/409-S/20743) Déjà parue

Date de publication prévue

Responsabilité pénale internationale des particuliers et des entités qui se livrent au trafic illicite transfrontière des stupéfiants et à d'autres activités criminelles transnationales : création d'une cour de justice pénale internationale ayant compétence pour connaître de ces délits (152)

Lettre datée du 21 août 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/195)

Déjà parue

III. DATE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION, ORDRE ET DATES APPROXIMATIVES D'EXAMEN DES QUESTIONS

4. L'article 99 b) du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que :

"Chacune des grandes commissions, eu égard à la date fixée par l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la session, décide de l'ordre des priorités qui lui sont renvoyées et tient les réunions nécessaires pour achever l'examen de ces questions. Elle adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles."

5. Il convient de mentionner qu'à sa 1re séance, tenue le 20 septembre 1989, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de ne pas fixer pour le moment de date de clôture et de faire tout son possible pour réduire la durée de la quarante-quatrième session. Dans ces conditions, il semble souhaitable que la Sixième Commission organise le calendrier de ses séances de manière à terminer ses travaux le jeudi 30 novembre 1989 au plus tard.

6. Compte tenu de la pratique suivie par la Commission pour l'ordre d'examen des questions au cours des récentes sessions de l'Assemblée générale et sans préjudice, bien évidemment, des ajustements qu'il pourra être nécessaire d'apporter si l'Assemblée décide de réduire la durée de la quarante-quatrième session, la Sixième Commission pourrait envisager, aux fins d'adoption de son programme de travail, de retenir le calendrier ci-après, établi sur la base des programmes de travail adoptés antérieurement par la Commission, pour les dates approximatives d'examen des questions qui lui ont été renvoyées.

Question

Dates approximatives d'examen

Election des vice-présidents et du rapporteur

22 septembre 1989

Organisation des travaux

25 septembre 1989

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-deuxième session (point 143)

26-28 septembre 1989

Question

Dates approximatives d'examen

Groupe de travail devant être créé par la Sixième Commission, en application de la recommandation du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, pour régler les questions encore en suspens concernant le projet de convention internationale susmentionné (se réunira parallèlement à la Sixième Commission mais non pas simultanément)	26 septembre- 10 octobre 1989
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 146)	29 septembre- 11 octobre 1989
Règlement pacifique des différends entre Etats (point 141)	
Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux	12-19 octobre 1989
a) Rapport du Secrétaire général;	
b) Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que les peuples mènent pour leur libération nationale (point 139)	
Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (point 140)	20-24 octobre 1989
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante et unième session (point 145)	25 octobre- 9 novembre 1989
Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (point 142)	

Question

Dates approximatives d'examen

Responsabilité pénale internationale des particuliers et des entités qui se livrent au trafic illicite transfrontière des stupéfiants et à d'autres activités criminelles transnationales : création d'une cour de justice pénale internationale ayant compétence pour connaître de ces délits (point 152)	10-15 novembre 1989
Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (point 144)	16-21 novembre 1989
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (point 138)	22 novembre 1989
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 147)	24-28 novembre 1989
Réserve	29-30 novembre 1989

IV. CONSTITUTION DE SOUS-COMMISSIONS OU GROUPES DE TRAVAIL ET TENUE DE CONSULTATIONS

7. Il apparaît que la Sixième Commission devra, comme les années précédentes, envisager de constituer des sous-commissions ou groupes de travail à composition restreinte, mais représentatifs de l'ensemble de ses membres, en vue de faciliter ses travaux. A cet égard, il convient de rappeler que l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires ont pris les décisions ou recommandations ci-après qui concernent cette question :

a) En ce qui concerne le point 146 de l'ordre du jour, le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires a recommandé, à sa session de 1989, au paragraphe 11 de son rapport 1/, "que, lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée, la Sixième Commission confie à un groupe de travail la tâche de régler les questions pendantes, ce qui permettrait de soumettre un projet de convention à l'Assemblée générale lors de cette session. Le groupe de travail se réunirait pendant deux semaines au maximum au début de la session". A la suite de consultations officieuses, ouvertes à toutes les délégations intéressées, tenues le 11 septembre 1989, sous la présidence du Conseiller juridique, au sujet de l'organisation des travaux de ce groupe de travail, il a été convenu que :

- i) Comme recommandé par le Comité spécial, la Sixième Commission créerait un groupe de travail à composition non limitée à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale;
- ii) Le mandat du groupe de travail serait celui indiqué au paragraphe 11 du rapport du Comité spécial cité ci-dessus; et
- iii) Le groupe de travail devrait se réunir parallèlement à la Sixième Commission, mais non pas simultanément, pendant deux semaines du 26 septembre au 10 octobre 1989, comme recommandé par le Comité spécial. Vers la fin de la deuxième semaine, les présidents de la Sixième Commission et du groupe de travail devraient se consulter pour déterminer si le groupe de travail sera ou non en mesure de mener totalement à bien son mandat.

b) En ce qui concerne le point 147 de l'ordre du jour, on se souviendra que l'Assemblée générale a recommandé la poursuite des efforts visant à améliorer les modalités d'examen par la Sixième Commission du rapport de la Commission du droit international, en vue de fournir à la Commission du droit international des directives efficaces pour l'exécution de ses travaux. L'Assemblée générale a également décidé que la Sixième Commission, lorsqu'elle organiserait ses débats sur le rapport de la Commission du droit international lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, ne devrait pas perdre de vue la possibilité de ménager du temps pour des échanges de vues officieux sur des questions se rapportant à la Commission du droit international (résolution 43/169 du 9 décembre 1988).

8. Si la Sixième Commission décide de constituer des sous-commissions ou des groupes de travail, ou bien de tenir des consultations sur un point de son ordre du jour, il faut savoir que ces sous-commissions ou groupes de travail ou les participants aux consultations devront utiliser les services de conférence fournis à la Commission. D'une façon générale, il serait donc souhaitable que les réunions prévues pour les sous-commissions, les groupes de travail ou les consultations remplacent les séances plénières de la Commission au lieu de venir s'y ajouter.

V. DATE LIMITE POUR LA PRESENTATION DES PROJETS DE RESOLUTION AYANT DES INCIDENCES FINANCIERES

9. L'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que : "Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général." Il est donc essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Dans ces conditions, si le jeudi 30 novembre 1989 est retenu comme date de clôture pour les travaux de la Sixième Commission (voir le paragraphe 5 ci-dessus), le mercredi 22 novembre devrait être la date limite pour la présentation à la Cinquième Commission de projets de résolution ayant des incidences financières.

VI. RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES SERVICES DE CONFERENCE

10. Les moyens disponibles pour les services de conférence devraient en principe permettre à la Commission de tenir en moyenne sept séances par semaine; normalement, les séances du matin auront lieu de 10 à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 à 18 heures.

11. Afin d'éviter des difficultés dans l'organisation des services à fournir pour les réunions des groupes régionaux de la Commission, toutes les demandes de réunions de ces groupes doivent être adressées à la Section de la planification et du service des séances par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission.

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 43 (A/44/43).
